

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 26 mars 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets tenue le 26 mars 2024 à 18 h 30 au centre administratif situé au 449, rue Percy à Magog.

PRÉSENCES

Mme Caroline Lacroix, présidente
Mme Karine Morin, vice-présidente
Mme Laurie-Anne Bédard
M. Benoit Champagne
Mme Amélie Gagnon
Mme Julie Jutras
Mme Émilie Lalancette-Néron
Mme Marie-Josée Langlois
Mme Joëlle Martineau

Et Lisa Rodrigue, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives et du transport scolaire

Maxime Ferland, directeur du Service des ressources matérielles

Joël Rouleau, directeur du Service des ressources financières

ABSENCES

M. Pierre Asselin
Mme Josée Banville
Mme France Boucher

1. OUVERTURE

CA-240326-1.1

Constation du quorum et ouverture de la séance par la présidente à 18 h 35

La présidente souhaite la bienvenue à tous les membres.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-240326-1.2

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Émilie Lalancette-Néron, administratrice, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-240326-1.3

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023

Il est proposé par Julie Jutras, administratrice, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-240326-1.4

Affaires découlant du procès-verbal

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, fait le suivi des affaires découlant du procès-verbal.

CA-240326-1.5

Démission d'un administrateur

Conformément à l'article 175.8 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la secrétaire générale, Lyne Beauchamp, avise le conseil d'administration que David Hinse a, en date du 16 mars 2024, démissionné de son poste d'administrateur du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets.

L'article 175.11 de la LIP prévoit qu'une vacance à un poste de membre du personnel au conseil d'administration d'un centre de services scolaire est comblée par un membre substitut préalablement désigné à cette fin ou, à défaut, en suivant le mode prescrit pour la désignation du membre à remplacer, pour la durée non écoulée du mandat.

CA-240326-1.6

Période de questions du public

Il n'y a pas de public.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

2. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-240326-2.1

Reddition de comptes

Les membres du conseil d'administration ont reçu un document faisant état des décisions prises par la directrice générale en conformité avec le Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs.

3. POINTS DE DÉCISION

SECRETARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS

CA-240326-3.1

Calendrier des séances du conseil d'administration 2024-2025 – Adoption

L'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que le centre de services scolaire doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire.

L'article 2 des Règles de fonctionnement du conseil d'administration prévoit que les réunions doivent se tenir généralement en septembre, novembre, mars et juin.

Il est proposé par Amélie Gagnon, administratrice, et résolu :

D'adopter tel que ci-après, le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année scolaire 2024-2025 :

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration – 2024-2025			
Mardi 24 septembre 2024 18h30 à 21h30	Mardi 26 novembre 2024 18h30 à 21h30	Mardi 25 mars 2025 18h30 à 21h30	Mercredi 25 juin 2025 18h30 à 21h30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-240326-3.2

Actes d'établissements 2024-2025 – Adoption

Considérant les articles 39 et 100 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Considérant que les actes d'établissement sont émis avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et qu'ils indiquent le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'établissement, le cycle ou partie de cycle et l'ordre d'enseignement ;

Considérant la résolution CA-231128-3.4 ;

Il est proposé par Benoit Champagne, administrateur, et résolu :

QUE les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2024-2025 soient adoptés tels qu'ils ont été déposés et qu'ils soient effectifs à compter du 1^{er} juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

CA-240326-3.3

Dépôt de demandes d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour des ajouts de gymnase – Adoption

CONSIDÉRANT que dans les écoles suivantes, les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente ou autre emplacement dont la configuration ne permet pas une pratique sportive optimale :

- École primaire Saint-Gabriel ;
- École primaire Masson ;
- École primaire Baluchon ;
- École primaire Saint-Barthélemy ;
- École primaire Notre-Dame-de-Bonsecours ;
- École primaire Notre-Dame-de-Lourdes.

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des infrastructures sportives favorisant les saines habitudes de vie ;

Il est proposé par Joëlle Martineau, administratrice, et résolu :

QUE le conseil d'administration autorise la présentation du projet décrit précédemment au ministère de l'Éducation dans le cadre du PAFIRSPA ;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

QUE soit confirmé l'engagement du Centre de services scolaire des Sommets à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;

QUE le Centre de services scolaire des Sommets désigne Lisa Rodrigue, directrice générale, et Maxime Ferland, directeur du service des ressources matérielles, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. POINTS D'INFORMATION

CA-240326-4.1

Révision budgétaire 2023-2024

Joël Rouleau présente la révision budgétaire 2023-2024 qui fait état de la situation financière du Centre de services scolaire des Sommets en date du 19 février 2024.

CA-240326-4.2

Informations de la direction générale (services éducatifs)

Serge Dion informe les administrateurs des travaux de réflexion en lien avec le plan triennal pour l'année scolaire 2025-2026 et les suivantes.

Serge Dion présente l'état de la situation en lien avec l'augmentation de la clientèle de l'école Saint-Laurent.

Le calendrier scolaire pour l'année 2024-2025 est maintenant disponible sur le site Web du Centre de services scolaire des Sommets.

Présentation des sommes reçues et des actions posées en lien avec le plan de rattrapage des établissements. Il y aura aussi un volet pour déployer des services durant la période estivale.

LAURIE-ANNE BÉDARD SE RETIRE DE LA SÉANCE À 19 H 33.

5. AFFAIRES DIVERSES

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Caroline Lacroix, présidente du conseil d'administration, apporte des précisions sur le processus d'évaluation de la directrice générale.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

7. RAPPORT DES COMITÉS

CA-231128-7.1

Compte-rendu du comité de vérification du 20 novembre 2023

La présidente du comité de vérification, Joëlle Martineau, présente le compte-rendu de la rencontre du comité de vérification du 20 novembre 2023.

CA-231128-7.2

Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 23 octobre 2023

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique, Caroline Lacroix, présente le compte-rendu de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique du 23 octobre 2023.

8. CLÔTURE

CA-240326-8.1

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre ne prend la parole.

CA-240326-8.2

Levée de l'assemblée à 19h40

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La présidente

La secrétaire générale